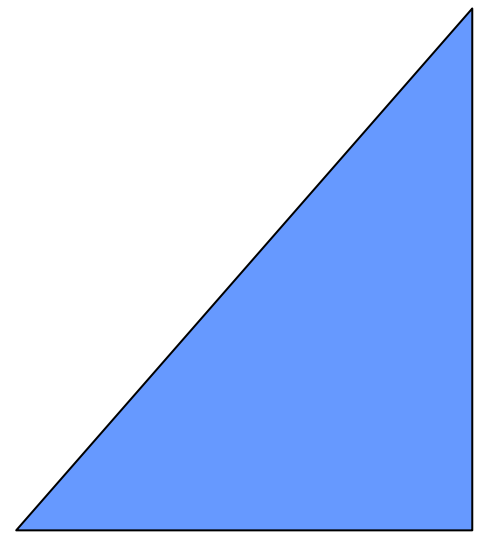
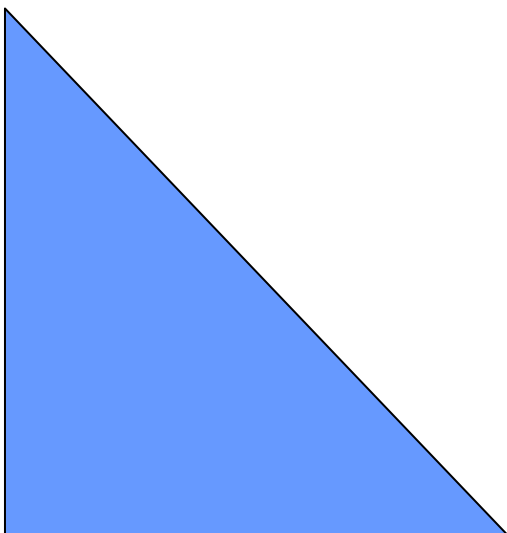


**Fondation vaudoise pour la
formation et le perfectionnement
professionnels des métiers MEM**

Rapport d'activité 2007



1. Message du Président



Yves Defferrard

Président de la Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Sommaire

1. Message du Président
2. Les organes
3. Rappel historique
4. Quelques chiffres 2007
5. Bilan 2007
6. Formations concernées
7. Objectifs 2008
8. Guide pour les PME

Durant sa quatrième année d'activité, la Fondation a pu se concentrer sur deux objectifs prioritaires pour la formation professionnelle : soutenir le centre de formation de l'industrie de Lausanne pour l'acquisition de nouvelles machines, en complément aux subventions cantonales et fédérales et initier, avec MECAFORMA.CH, une vaste campagne de promotion des métiers et de l'image de l'industrie technique. Les entreprises assujetties à la contribution reçoivent l'information sur le déroulement et les résultats de la campagne MECAFORMA.CH au travers du journal d'information *Précision(s)* diffusé par le Groupement suisse de l'industrie mécanique.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter les dossiers en cours. L'esprit de travail entre les représentants du patronat et des syndicats est toujours très constructif et je m'en réjouis.

L'année écoulée a permis à la Fondation de poursuivre son soutien à la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs. Nous constatons que le nombre des demandes de soutien progresse régulièrement. La formation continue du personnel de production reste encore insuffisante à mes yeux, en volume, mais cela signifie aussi qu'une marge de progression existe.

En ce qui concerne la gestion de la Fondation, je constate avec satisfaction que la situation financière est maîtrisée par le Conseil.

Finalement, je me réjouis que la presque totalité des montants encaissés soient alloués à la formation; les frais de fonctionnement restant contenus.

Yves Defferrard

Président

2. Les organes

Président	Yves DEFFERRARD (en 2007)
Vice-président	Eric CHARMEY
Représentants patronaux	Jacques HENTSCH, René CONUS
Représentants syndicaux	Aldo Ferrari (UNIA), Jean-Michel PLOMB (UNIA)
Administrateur	Frédéric BONJOUR, Centre Patronal
Organe de révision	Société fiduciaire et de conseil OFISA

3. Rappel historique

La loi vaudoise tire son origine des premières Assises de la place industrielle, organisées en 2002 par les Départements de l'économie et de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Elle fut la réponse donnée aux préoccupations des partenaires sociaux et de certains élus concernant la pérennité de la place industrielle et surtout de ses places d'apprentissage, dans le contexte de l'époque.

Elaborée avec l'étroite collaboration des partenaires sociaux concernés et soutenue par les principales associations économiques ainsi que par la totalité des groupes politiques, la loi fut adoptée par le Grand Conseil en novembre 2003.

4. Quelques chiffres 2007

Entreprises assujetties

429 entreprises assujetties.

Entreprises exemptées du paiement de la contribution

46 entreprises exemptées en raison d'un effort suffisant de formation (art. 10 LMEM).

Masse salariale soumise à la contribution

La masse salariale est de l'ordre de 400 millions.

5. Bilan 2007

- La Fondation finance toujours la presque totalité des frais (hormis l'encadrement) liés à la formation des apprentis dans l'industrie MEM, y compris l'apprentissage de commerce. Elle soutient aussi les PME dans leur effort de formation continue et notamment pour les formations de niveau brevet ou diplôme.
- La Fondation a répondu aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Elle est désormais reconnue et appréciée par les formateurs. Elle est un terreau propice au développement d'un partenariat social basé sur la confiance et le respect.
- En quatre ans d'activité, elle a contribué à stopper l'hémorragie des places d'apprentissage dans les entreprises vaudoises de l'industrie technique et **elle a permis de créer 50 nouvelles places de formation dans les PME, soit une progression de 45% dans cette catégorie.**
En parallèle à ses actions, elle a vu se maintenir et se renforcer les centres de formation de certaines grandes entreprises en créant un environnement propice à la formation et à l'encadrement des formateurs.
- La Fondation a permis, par des dons ou des prêts de l'ordre de fr. 500'000.- depuis sa constitution, de doter le centre de formation de l'industrie de machines performantes pour assurer le déroulement des cours interentreprises ou la formation continue technique.
- La campagne MECAFORMA.CH, soutenue à raison de fr. 350'000.- en 2007 a permis de créer un site Internet (www.mecaforma.ch) parlant pour la première fois exclusivement des métiers MEM. Une campagne de spots à la TV romande et sur M6 a attiré de nombreux jeunes dans des stages d'immersion d'une semaine (plus de 120 jeunes à ce jour). Une vaste opération de recherche de nouvelles entreprises formatrices réalisée à fin 2007 a permis de créer plus de 30 nouvelles places potentielles de formation dans les PME vaudoises.

Affaire traitée par Révision/SA/Ay
15/2

Au conseil de fondation de la
**Fondation pour la formation et le
perfectionnement professionnels des
métiers machines, électrotechnique et
métallurgie (MEM)**

PAUDEX

2 0 0 7

Lausanne, le 13 juin 2008/gl

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de votre fondation de droit public pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007, que nous reproduisons en annexe.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Règles de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à la loi cantonale constitutive, aux statuts et au règlement.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, dont :

- le total du bilan s'élève à

Fr. 1'119'194.70

LAUSANNE

Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE

Rue du XXXI Décembre 8
Case postale 6227
CH - 1211 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION

Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18



CHAMBRE  **FIDUCIAIRE**
Membre

et dont :

- le compte d'exploitation accuse pour
l'exercice 2007 un excédent de charges de Fr. 328'494.57

porté en diminution du

- Fonds pour la formation duale Fr. 512'259.36

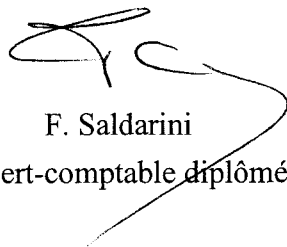
et en augmentation du


- Fonds pour la formation continue Fr. 183'764.79

Fr. 328'494.57

L'organe de révision

OFISA


F. Saldarini
Expert-comptable diplômé


G. Aeby
Expert en finance
et en controlling diplômé

Annexes : - Bilan
- Compte d'exploitation
- Annexe.

6. Formations concernées

La loi concerne l'encouragement à la formation des apprentis en système dual et l'encouragement à la formation continue. Contrairement à ce que l'intitulé de la loi peut laisser croire, il s'agit de soutenir toutes les formations ou professions que l'on peut retrouver dans les différentes branches de l'industrie soumises à la loi. La référence aux métiers : machines, électrotechnique et métallurgie désigne une orientation générale. La liste des formations en apprentissage peut ainsi évoluer avec le temps. Nous relèverons, de façon non exhaustive, les apprentissages soutenus dès lors qu'ils sont suivis dans une entreprise bénéficiant des prestations du fonds :

- Polymécanicien
- Mécapraticien
- Automaticien
- Constructeur
- Constructeurs d'appareils industriels
- Electronicien
- Opérateur sur machines automatisées
- Electropraticien
- Apprenti de commerce
- Technicien des matières synthétiques
- Fondeur
- Informaticien
- Mécanicien sur machines agricoles
- Micromécanicien

La formation continue à des fins professionnelles comprend toutes les formations suivies par les collaborateurs et collaboratrices en emploi, pour autant qu'elles apportent une qualification professionnelle nouvelle et de qualité reconnue et non pas uniquement un approfondissement de connaissances acquises.

7. Objectifs 2008

Maintien des mesures de promotion de l'image et des métiers de l'industrie technique et mise en place d'une offre de formation continue pour le personnel de production. Mise en ligne d'un site Internet.

8. Guide pour les PME

Nous vous rappelons de consulter le guide qui vous a été remis (version 2007) et qui vous renseignera sur les différents soutiens qui vous sont offerts, ainsi que sur la procédure à suivre.

Fondation MEM
F. Bonjour, Administrateur
p.a. Centre Patronal
Case postale 1215
1001 Lausanne
Tél. 021/796 33 43
Fax 021/796.33.52
fbonjour@centrepatronal.ch